

## Séance du 10 mars 2020

L'an deux mil vingt et le dix mars à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRIER Patrice.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf  
Mme ROULLÉ Annie a donné pouvoir à M. BARRIER Patrice,  
M. GA Thierry a donné pouvoir M. TIAFFAY Patrice,  
M. WATISSE Eric a donné pouvoir à Mme THOURAULT Sylvie.

M. LEFORT Clément a été nommé secrétaire.

**Date de convocation :** 26 février 2020

Le compte-rendu de la séance du 4 février 2020 est lu et approuvé

### **I – Compte administratif 2019**

#### **➤ N° 5/2020 Approbation du compte de gestion 2019**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

\* Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **➤ N° 6/2020 Vote du compte administratif 2019**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme THOURAULT Sylvie, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. BARRIER Patrice, Maire, qui s'est retiré au moment du vote et s'est donc abstenu, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

Par dix-huit voix pour,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Compte Administratif Principal</b>		Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	Résultat Propre de l'exercice 2019	1 764 120,06	1 924 484,16	160 364,10
	Résultat Antérieur Reporté		1 660 836,47	1 660 836,47
	Résultat à Affecter			1 821 200,57
Section d'Investissement	Résultat Propre de l'exercice 2019	591 356,82	349 001,40	-242 355,42
	Résultat Antérieur Reporté		166 042,89	166 042,89
	Résultat à Affecter			-76 312,53
Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Fonctionnement			0,00
	Investissement	225 600,00	52 800,00	-172 800,00
<b>Résultat Cumulé 2019</b>		<b>2 581 076,88</b>	<b>4 153 164,92</b>	<b>1 572 088,04</b>

<b>Compte Administratif CCA</b>		Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	Résultat Propre de l'exercice 2019	77 672,37	92 827,44	15 155,07
	Résultat Antérieur Reporté		5 369,60	5 369,60
	Résultat à Affecter			20 524,67
Section d'Investissement	Résultat Propre de l'exercice 2019	22 700,40	2 549,50	-20 150,90
	Résultat Antérieur Reporté	2 549,25		-2 549,25
	Résultat à Affecter			-22 700,15
Restes à réaliser au 31 décembre 2019	Fonctionnement			
	Investissement	310,00	5 800,00	5 490,00
<b>Résultat Cumulé 2019</b>		<b>103 232,02</b>	<b>106 546,54</b>	<b>3 314,52</b>

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **N° 7/2020 Affectation du résultat 2019 – Budget commune**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé au cours de cette même séance, le compte administratif pour 2019 qui présente un excédent de fonctionnement de 1 821 200,57 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

-76 312,53		Entraînant un besoin de financement de
Un solde des restes à réaliser		-249 112,53
-172 800,00		

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2019,

Considérant que le budget de 2019 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 257 618 €,

Décide, par dix-neuf voix pour, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

* Affectation en réserves (compte 1068) pour	249 112,53 €
* Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) pour	1 572 088,04 €

➤ **N° 8/2020 Affectation du résultat 2019 – Budget CCA**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé au cours de cette même séance, le compte administratif pour 2019 qui présente un excédent de fonctionnement de 20 524,67 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

-22 700,15	Entraînant un besoin de financement de
Un solde des restes à réaliser	-17 210,15
5 490,00	

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2019,

Considérant que le budget de 2019 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 25 500 €,

Décide, par dix-neuf voix pour, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

* Affectation en réserves (compte 1068) pour	17 210,15 €
* Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) pour	3 314,52 €

**II – Budget primitif 2020**

**Commune de Taissy**

Lors de la commission Finances du 3 mars 2020, ont été présentées au conseil les réalisations 2019 avec la situation finale au 31 décembre 2019 et les prévisions 2020. L'exercice 2019 est clos avec un résultat global confortable.

Les orientations budgétaires 2020 sont les suivantes :

En Fonctionnement

Pour les recettes

- Estimation de la fiscalité en l'absence de l'état 1259 et méconnaissance de la compensation des exonérations au titre de la taxe d'habitation et de la taxe foncière
- Estimation de la Dotation Forfaitaire : écrêtement au titre des recettes de fonctionnement N-2 et réfaction au titre de la baisse de population
- Recettes non connues : le FPIC, le montant de la revalorisation du bail de la gendarmerie

Pour les dépenses

- Prise en compte de la rénovation des peintures des circulations de l'école élémentaire

En investissement

En restes à réaliser

- La maîtrise d'œuvre pour la sécurisation de la RD 8
- L'acquisition de la parcelle AH65
- La pose d'un parquet dans la salle aux miroirs
- Le solde des subventions pour la mise en accessibilité des ERP

En opérations nouvelles

- Le remplacement d'un véhicule aux ateliers

- Les travaux de sécurisation de la RD 8 (dans l'attente de l'APD et de la demande de subvention auprès du Département)
- L'aménagement des espaces verts près du CCA, dans la cour de la mairie-école maternelle et de la création du verger partagé, travaux réalisés en régie
- Divers mobiliers et matériels

Le budget 2020 est arrêté à 3 290 653 € en section de fonctionnement et 726 155 € en section d'investissement.

### **Centre de Conférences et d'Animations**

L'exercice 2019 a nécessité un abondement plus important avec le remplacement du système de sécurité et d'incendie. Sur 2020, des crédits sont ouverts pour un vidéoprojecteur avec écran, le remplacement de chaises et l'acquisition de chariots pour les tables rondes.

Le budget 2020 est arrêté en section de fonctionnement à 86 065 € et en section d'investissement à 26 361 €.

### **III – Délibérations**

#### **➤ N° 9/2020 Vote du budget primitif 2020 – Budget principal**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission « Finances » du 3 mars 2020,

Après en avoir délibéré, par dix-neuf voix pour,

Approuve le budget primitif 2020 arrêté en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement à 3 290 653 € et en section d'investissement à 726 155 €.

#### **➤ N° 10/2020 Vote du budget primitif 2020 – Budget CCA**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission « Finances » du 3 mars 2020,

Après en avoir délibéré, par dix-neuf voix pour,

Approuve le budget primitif 2020 arrêté en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement à 86 065 € et en section d'investissement à 26 361 €.

#### **➤ N° 11/2020 Vote des taux de fiscalité 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.2121-29,

Vu le Code Général des impôts et, notamment, son article 1636 B sexies,

Vu l'avis de la commission « Finances » du 3 mars 2020,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales,

Après en avoir délibéré, par dix-neuf voix pour,

décide de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2020, comme suit :

	2020
F.B.	19,83%
F.N.B.	10,14%

➤ **N° 12/2020 Gendarmerie de Taissy – Bail du 1er août 2019 au 31 juillet 2028**

La commune de Taissy offre à la location au Groupement de Gendarmerie de la Marne les locaux suivants sis sur la parcelle cadastrée section AM n° 6 :

- Locaux techniques et de service pour 340 m<sup>2</sup>
- 6 pavillons de type IV de 90 m<sup>2</sup> chacun
- 2 pavillons de type V de 104 m<sup>2</sup> chacun
- 1 pavillon de type V de 107 m<sup>2</sup>
- 1 pavillon de type V de 103 m<sup>2</sup>.

Après l'établissement des diagnostics (superficie, amiante, performance énergétique), la superficie des locaux techniques a été corrigée et a été portée de 196 m<sup>2</sup> à 340 m<sup>2</sup>.

Le montant du bail, proposé par la Direction Départementale des Finances Publiques, se monte à 101 000 €. Il était sur la période précédente de 87 490 €. Ce loyer sera révisé triennalement en fonction de l'évolution de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT), indice de référence 1° T 2019 (113,88).

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,  
Par dix-neuf voix pour,  
Autorise Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir et tout document y afférent.

➤ **N° 13/2020 Tarif location dojo et salle des sports 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu l'évolution de l'indice de référence des loyers (4°T2018 129,03 – 4°T2019 130,26), soit une progression de 0,95%,

Fixe, comme suit, les tarifs de location du dojo, de la salle des sports n° 1 et de la salle de gymnastique de la salle des sports n° 2 à compter du 11 mars 2020 :

- Dojo :	6,25€/Heure
- Salle des Sports n° 1 :	37,35€/heure
- Salle des Sports n° 1 :	102,00€/Demi-journée
- Salle des Sports n° 1 :	205,00€/Journée
- Salle des Sports n° 1 :	411,00€/Week-end
- Salle de gymnastique/salle des sports n° 2 :	6,25€/heure

➤ **N° 14/2020 Tarif droits de place et stationnement 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu l'évolution de l'indice de référence des loyers (4°T2018 129,03 – 4°T2019 130,26), soit une progression de 0,95%,

Fixe, comme suit, les tarifs de droits de place et de stationnement à compter du 11 mars 2020 :

	<b>2020</b>	
		<i>1/2 tarif pour les Taissotins</i>
Droits de place et stationnement		
occasionnel à la journée	34,30 €	17,15 €
hebdomadaire à l'année	124,70 €	62,85 €
hebdomadaire sur 6 mois	62,90 €	31,45 €

➤ **N° 15/2020 Tarif des concessions et caveaux 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu l'évolution de l'indice de référence des loyers (4°T2018 129,03 – 4°T2019 130,26), soit une progression de 0,95%,

Fixe, comme suit, les tarifs des concessions et caveaux à compter du 11 mars 2020 :

<b>Concessions et Caveaux Cimetière</b>	<b>2020</b>
<b><i>Caveaux</i></b>	
caveaux 2 places	1 279,00 €
caveaux 3 places	1 643,00 €
caveaux 4 places	2 006,00 €
<b><i>Concessions</i></b>	
<i>Pleine terre</i>	
15 ans	146,00 €
30 ans	196,00 €
50 ans	242,00 €
<i>concession caveau et renouvellement concession</i>	
15 ans	63,00 €
30 ans	124,00 €
50 ans	204,00 €

➤ **N° 16/2020 Tarif des cases-columbarium 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu l'évolution de l'indice de référence des loyers (4°T2018 129,03 – 4°T2019 130,26), soit une progression de 0,95%,

Fixe, comme suit, les tarifs des concessions et caveaux à compter du 11 mars 2020 :

<b>Columbarium</b>	<b>2020</b>
1 case	756,00 €
Avec une durée de 30 ans	50,00 €
Avec une durée de 50 ans	62,00 €

➤ **N° 17/2020 Tarif des caves-urnes et des concessions pour caves-urnes 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu l'évolution de l'indice de référence des loyers (4°T2018 129,03 – 4°T2019 130,26), soit une progression de 0,95%,

Fixe, comme suit, les tarifs des caves-urnes et des concessions pour caves-urnes à compter du 11 mars 2020 :

<b>Columbarium</b>	<b>2020</b>
<b>Cave-Urne à l'unité</b>	593,00 €
<b>Concession sans cave-urne</b>	
15 ans	74,00 €
30 ans	99,00 €
50 ans	121,00 €
<b>Concession avec cave-urne</b>	
15 ans	32,00 €
30 ans	63,00 €
50 ans	86,00 €

➤ **N° 18/2020 Centre de Conférences et d'Animations – Tarif 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu l'évolution de l'indice de référence des loyers (4°T2018 129,03 – 4°T2019 130,26), soit une progression de 0,95%,

Fixe, comme suit, les tarifs de location du Centre de Conférences et d'Animations à compter du 11 mars 2020 :

<b>Centre de Conférence et d'Animation</b>	<b>2020</b>			
	<b>Taissotin</b>		<b>Extérieur</b>	
	<b>Salle animation</b>	<b>Salle Conférence</b>	<b>Salle animation</b>	<b>Salle Conférence</b>
une journée avec ou sans repas	838,00 €		1 143,00 €	
avec option nettoyage	948,00 €		1 293,00 €	
petit WE (du samedi 9H au lundi matin)	1 049,00 €		1 503,00 €	
grand WE (du vend 17H au lundi matin)	1 180,00 €		1 690,00 €	
du lundi au vendredi ss déjeuner		669,00 €		959,00 €
avec option nettoyage		728,00 €		1 036,00 €
du lundi au vendredi avec déjeuner	1 307,00 €		1 875,00 €	
avec option nettoyage	1 474,00 €		2 114,00 €	
petit WE sans repas		982,00 €		1 406,00 €
petit WE avec repas	1 757,00 €		2 518,00 €	
1/2 journée	523,00 €	444,00 €	753,00 €	632,00 €
avec option nettoyage	617,00 €	501,00 €	883,00 €	719,00 €

Centre de Conférence et d'Animation	2020	
	Taissotin	Extérieur
Salle de réunions		
n° 1 (68 m²)	135,00 €	180,00 €
n° 2 (39 m²)	123,00 €	151,00 €
n° 3 (33 m²)	123,00 €	151,00 €

➤ **N° 19/2020 Salle de conférences pour buffet froid et vin d'honneur – Tarif 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu l'évolution de l'indice de référence des loyers (4°T2018 129,03 – 4°T2019 130,26), soit une progression de 0,95%,

Fixe, comme suit, les tarifs de location de la salle de conférences pour buffet froid et vin d'honneur à compter du 11 mars 2020 :

Salle de conférence pour buffet froid	2020	
	Résidents	Extérieurs
1 journée en semaine	253,00 €	425,00 €
1 WE	378,00 €	636,00 €
Vin d'honneur	118,00 €	170,00 €

➤ **N° 20/2020 Grande salle communale – Tarif 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu l'évolution de l'indice de référence des loyers (4°T2018 129,03 – 4°T2019 130,26), soit une progression de 0,95%,

Fixe, comme suit, les tarifs de location de la grande salle communale à compter du 11 mars 2020 :

Grande salle communale	Taissy	Extérieur
Réunion	79,00 €	143,00 €
Réunion (vendredi soir)	170,00 €	291,00 €
WE du samedi au lundi	336,00 €	578,00 €
WE du vendredi au lundi	425,00 €	719,00 €
fête d'une journée	227,00 €	343,00 €
vin d'honneur	80,00 €	143,00 €

#### **IV – Grand Reims**

Dans le cadre du renouvellement des conseillers communautaires, il est précisé que la présidente, les vice-présidents et les conseillers communautaires délégués gardent leurs délégations de signature jusqu'au 24 avril 2020 au plus tard.

Lors du bureau communautaire du 6 février 2020, ont été abordés, entre autres points, l'évolution des instances de gouvernance et la méthodologie d'élaboration et de suivi pour les travaux de voirie. Les deux supports commentés seront transmis aux conseillers municipaux.



Le conseil communautaire s'est réuni le 13 février 2020.

### **V – Commissions**

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

#### Enfance – Education

La commission s'est réunie pour étudier les demandes budgétaires des écoles maternelle et élémentaire. Principalement, en maternelle, elle concerne la mise en place d'un parcours yoga et, en élémentaire, du mobilier pour la mise en place de classe flexible.

#### Bâtiments

Grâce aux tableaux de suivi des interventions sur les bâtiments mis en place par Frédéric LABE, la commission a pu prendre connaissance des maintenances réalisées sur 2019.

Sur le même principe, les éléments prévisionnels 2020 ont été présentés.

#### Finances

Les budgets 2020 validés par le conseil ont été présentés et commentés lors de la commission Finances du 3 mars 2020.

#### Caisse des Ecoles

Le conseil d'administration de la Caisse des Ecoles a voté son budget primitif pour 2020. Il est indiqué que de nouveaux modes de règlements doivent être proposés aux parents.

En ce qui concerne la subvention d'équilibre de 130 000 € demandée à la commune pour l'exercice 2020, identique à celle de 2019, alors que le budget de la Caisse des Ecoles présente une reprise d'un excédent de fonctionnement de 81 K€ contre 55K€ en 2019, il est précisé que la Caisse est en attente de factures 2019 de la société de restauration et qu'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales ne sera pas reconduite en 2020.

#### Conseil Ecole Elémentaire

Lors du dernier conseil d'école élémentaire, les institutrices se sont dites satisfaites du mode de fonctionnement pour les interventions mis en place par M. Frédéric LABE.

L'effectif prévisionnel, à la rentrée de septembre 2020, est de 149 élèves pour 145 élèves à la rentrée 2019. Les six classes seront donc maintenues.

#### Environnement

Un arbre est tombé près du nouveau cimetière. Il sera évacué par les services municipaux.

Dix pancartes seront installées prochainement sur différents sites de la commune sur la biodiversité.

Les écoles seront associées pour la création du verger partagé : l'école élémentaire pour la plantation et l'école maternelle pour la décoration des pancartes informatives.

### **VI – Questions diverses**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que des membres du mouvement d'Action non-violente COP21 ont fait une intrusion dans la mairie le vendredi 6 mars et ont décroché le portrait du président de la république. Cette action est considérée comme un vol d'un bien public et a fait l'objet d'un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie. Grâce aux caméras, les individus ont pu être rapidement identifiés et les plaques d'immatriculation relevées et quatre personnes ont été placées en garde à vue. Sur le manifeste déposé, ce mouvement s'engage à restituer le tableau lorsque le président de la république mettra en place les mesures pour lutter contre le réchauffement climatique.

Lors du conseil municipal du 8 octobre 2019, une question a été soulevée sur les activités de l'association Block Race. Cette association a implanté ses agrès sur la propriété de la commune de Cormontreuil, terrain de foot communal, située sur le terroir de la commune de Taissy. A la demande de la commune de Cormontreuil, un relevé de géomètre a situé les implantations de ces différents équipements par rapport au périmètre de la zone Natura 2000.

En raison de l'épisode de Coronavirus, les mesures mises en place pour la tenue des bureaux de vote sont présentées au conseil :

Pour les scrutateurs : mise à disposition de gel hydroalcoolique et possibilité de se nettoyer les mains chaque fois que nécessaire. La carte d'identité sera présentée sans prise en mains par les membres du bureau. L'apposition de la date sur la carte électorale n'est pas obligatoire.

Les entrées des isolements seront orientées face au mur pour garantir le secret du vote et éviter la manipulation des rideaux.

Pour les votants : possibilité d'utiliser du gel hydroalcoolique avant et après le vote ou lavage des mains, utilisation d'un stylo personnel pour émarger, respecter une certaine distance entre chaque électeur (si possible 1 mètre), éviter tout contact physique avec d'autres personnes, ni serrage de mains, ni embrassades.

Le soir, lors du dépouillement, le public devra se tenir à une distance adaptée de la table de dépouillement et éviter la promiscuité. Des gants à usage unique seront mis à la disposition des scrutateurs.

Ces mesures sont diffusées sur le panneau d'affichage, le site Internet et le Taissotin. Des affiches seront apposées dans les bureaux de vote.

BARRIER Patrice	THOURAULT Sylvie	GA Thierry
TIAFFAY Patrice	WATISSE Eric	ROULLÉ Annie
DUCHESNE Madeleine	CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe	DESCHAMPS Isabelle
PETITJEAN Katya	BARRÈRE Céline	DA SILVA Karine
LEFORT Clément	DENHEZ Delphine	DAUBENFELD Nicole
ROYER Jean-Marc	TESTARD Claire	MICHEL Rafaële
VIELLARD Vincent		